

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT

téléphone: 01 60 56 73 00 télécopie: 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 12 février 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 12 décembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la mise en compatibilité de votre plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation d'un parc zoologique sur le territoire de votre commune et sur celui de la commune voisine de Crécy-la-Chapelle.

Votre demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une consultation électronique (conjointement avec celle de la commune de Crécy-la-Chapelle) des membres de la CDPENAF.

Ainsi, la commission a rendu <u>un avis favorable</u> au titre de la mise en compatibilité de votre PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La commission souhaite toutefois que le projet global lui soit présenté par le porteur de projet

quand il sera finalisé.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Monsieur Daniel NALIS Mairie Grande Rue 77580 Guérard